

Communication de la Maire de Paris sur la Charte relative au dispositif du budget participatif.

17/11/2014

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, l'essor de la participation des citoyens constitue un enjeu décisif de cette mandature. En tant qu'élus, nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter la défiance croissante qui plombe, année après année, notre démocratie. D'ailleurs, respecter la loi, c'est la meilleure façon de ne pas plomber la démocratie.

Ce péril grave, nous devons et nous pouvons l'endiguer. Il nous faut pour cela donner dès aujourd'hui la parole et le pouvoir à ceux qui n'auraient jamais dû en être dépossédés, à savoir les citoyens. Dans la droite ligne du vœu adopté en mai par notre Assemblée, je suis donc déterminée à mettre les Parisiens au centre de la réflexion et de l'action publique. La politique de participation que nous avons engagée ensemble est inédite, parce qu'elle instaure une relation nouvelle entre les citoyens et leurs représentants élus, quand ils donnent une bonne image d'eux-mêmes. Elle l'est également parce qu'elle soumet une part substantielle du budget à la démocratie directe.

Pour mener cette ambition à son terme, nous ne sommes pas partis d'une page blanche. Plusieurs dispositifs de gouvernance associant les Parisiens à la vie de la cité ont déjà été mis en œuvre depuis 2001, mais je souhaite aujourd'hui franchir une nouvelle étape, qui doit se traduire par un renforcement considérable de la culture de la participation. Parce que je suis persuadée que les talents, les compétences, les idées des Parisiens constituent notre ressource, notre ressource la plus précieuse, j'ai souhaité leur donner les clés du 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris, soient 426 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature, ce qui n'est pas négligeable.

Cette proposition a reçu un accueil très favorable. J'en veux pour preuve le beau succès de la première votation citoyenne sur le budget participatif, qui s'est achevée récemment. Plus de 40.000 Parisiens de tous les âges, venant de tous les horizons, se sont en effet exprimés. Neuf projets ont été ainsi retenus et seront mis en œuvre dès l'année 2015. Ce succès renforce notre détermination. Il conforte notre démarche et nous encourage à l'approfondir sans plus attendre.

A ce stade de mon propos, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont accompagné cette démarche : mes adjoints, et plus particulièrement Pauline VÉRON, mais aussi l'ensemble des maires d'arrondissement, et bien sûr les agents de la Ville. Dès janvier 2015, les Parisiennes et les Parisiens pourront donc, à titre individuel ou au nom d'un collectif, déposer sur une plate-forme Internet leurs propositions de projets d'investissements.

Pour encadrer cette démarche audacieuse, je propose aujourd'hui que nous nous dotions d'une charte établissant les règles précises de mise en œuvre du budget participatif parisien et de sa déclinaison dans les arrondissements. Cette charte entérine en premier lieu le fait que ce budget participatif est exclusivement dédié aux propositions des Parisiens. Elle rappelle ensuite qu'il se construit parallèlement à l'échelle centrale et, sur le principe du volontariat, à l'échelle de l'arrondissement. Elle

décrit également, en posant des conditions de recevabilité, des propositions de fonctionnement de la plate-forme numérique, autour de laquelle le processus de participation a été conçu. Elle détaille enfin les modalités de l'accompagnement mis en place par notre Ville, ainsi que le calendrier prévu d'élaboration d'expertises et de vote des projets.

L'ensemble de ce processus devra bien sûr s'accompagner d'un vaste plan de pédagogie, de sensibilisation et d'information sur la démocratie locale à destination des Parisiens, des élus, mais aussi de l'administration. C'est aussi l'enjeu de ce dispositif innovant. Plus que jamais, il nous faut oser des solutions courageuses et innovantes pour relever les défis démocratiques s'imposant à nous. En adoptant cette charte, nous envoyons un signal politique fort, qui témoigne de notre volonté intraitable de renouvellement des modalités d'action publique et - j'oserais dire - d'action démocratique.

J'en suis convaincue, c'est en avançant main dans la main, en confiance avec l'ensemble des Parisiens, que nous parviendrons à construire intelligemment la ville de demain. Je suis également convaincue que les Parisiens, forts de leur imagination et de leur capacité à inventer, vont nous étonner, nous surprendre, repenser leur ville ou leurs quartiers, et c'est aussi une mobilisation large qui nous permettra de mener à bien cette démarche. L'implication des mairies d'arrondissement sera décisive et conditionne largement la réussite du projet.

Nous devons également nous appuyer sur le secteur associatif et les acteurs de la médiation, afin de renforcer la mobilisation. Elus, membres de l'administration, citoyens, nous avons tous un rôle à jouer. Ensemble, nous pouvons inventer une nouvelle conduite de l'action publique, une conduite plus juste, plus humaine, plus créative et plus équilibrée.

En remerciant Pauline VÉRON et l'ensemble des maires d'arrondissement pour leur travail, j'invite chacun à souscrire à cette charte de refondation et de renouveau démocratique, dont nous avons bien besoin.

Je vous remercie.